

Urgent--avocat et remise de dossier --25 oct--

Par luc cuvier, le 20/10/2011 à 16:11

Bonjour,

Dans une affaire de succession:

Je quitte cet avocat avec qui " nous avons fait de l'excellent travail, mais " ... (autrement dit, on est en bons termes ...)

Le dossier ne va nulle part puisque je ne reprends pas de nouvel avocat; ai-je raison de penser que mon avocat doit me renvoyer le dossier ? Merci de me donner une indication rapide.

Luc Cuvier

Par pat76, le 20/10/2011 à 17:25

Bonjour

Vous n'avez pas de copie du dossier?

Par luc cuvier, le 20/10/2011 à 21:33

ben non,

sinon, je ne poserai pas la question :-)

Je demande a l'avocat de me le remettre puisque l'on se separe ...

Quel article de loi definit cela ? Merci.

Luc Cuvier

Par luc cuvier, le 21/10/2011 à 16:31

J' essaye tjrs de savoir ...

Luc

Par luc cuvier, le 04/11/2011 à 16:46

pat76:

"vous n'avez pas copie ..." non comment puis-je l'obtenir ? (c'est la question , en fait)

Luc Cuvier